

Faut-il interdire les forêts engrillagées ?

Une proposition de loi pour mettre fin à cette pratique est déposée aujourd'hui, soutenue par 80 députés. Elle vise à défendre le bien-être animal et à « lutter contre les chasses en enclos ».

FRÉDÉRIC MOUCHON

IMPOSSIBLE de ne pas les voir si vous sillonnez les petites routes forestières de Sologne, au sud d'Orléans (Loiret). Entre les parcelles publiques ouvertes à la promenade, des centaines de propriétés privées sont clôturées de hauts grillages qui s'étendent parfois sur des kilomètres de long. À l'intérieur de ces domaines de plusieurs dizaines, voire milliers d'hectares, agrémentés d'étangs, de mares et de sous-bois giboyeux, les cerfs, biches, sangliers et chevreuils, entre autres, évoluent en vase clos.

Une aberration écologique aux yeux des 80 députés qui ont décidé de soutenir aujourd'hui la proposition de loi de leur collègue LREM du Cher, François Cormier-Bouligeon, visant à lutter contre « l'engrillagement des forêts françaises ». « De grands propriétaires ont acheté de vastes domaines solognots, puis les ont progressivement

ceints d'enclos qui défigurent le paysage et empêchent toute circulation des animaux », dénonce l'élus, qui estime que ces « grandes clôtures » dépassent aujourd'hui les quelque 4 000 km de long.

Que reproche-t-on à ces grands propriétaires terriens ? « D'y pratiquer des prélèvements déraisonnés sur du gibier qu'ils nourrissent sur place dans une logique de quasi-domestication », explique-t-il. « Ces pratiques essaient dans de nombreuses autres régions », ajoute l'élus local, qui cite notamment la Picardie, la Normandie, la Sarthe, les Landes et la Brenne.

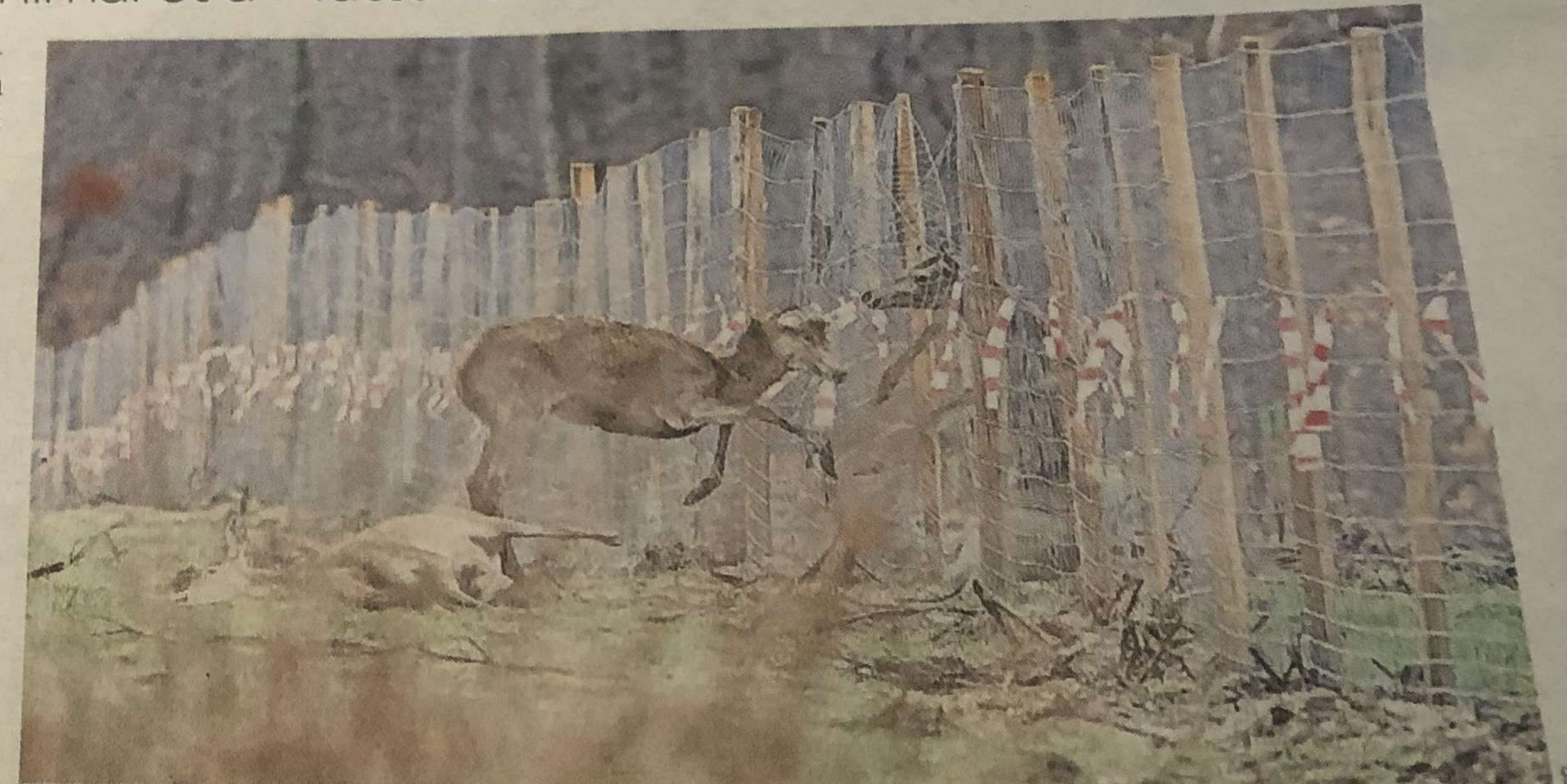
Même la Fédération des chasseurs ne les voit pas d'un bon œil

« Les animaux sauvages ne sont la propriété de personne », dénonce quant à lui le député LREM des Bouches-du-Rhône Jean-Marc Zulesi, qui a apporté son soutien au texte. À l'instar de l'ancien

ministre de la Transition écologique François de Rugy, ou de la députée LREM du Nord Anne-Laure Cattelot, qui fustige une pratique visant à « parquer la faune ». Dans leur argumentaire écrit, les élus ont partagé des photos de chevreuils et de biches emprisonnés dans des fils de fer et des barbelés installés en bordure de ces propriétés.

« Nombre d'entre eux agonisent et meurent piégés dans les grillages », souligne François Cormier-Bouligeon. Ce débat fait rage depuis des années en Sologne, où, chaque week-end, des hordes de chasseurs parisiens viennent traquer « le gros » et aussi le gibier à plumes, dans le cadre de chasses commerciales. Les gestionnaires de ces domaines clôturés, eux, défendent le « respect du droit à la propriété privée » et affirment « faire vivre » économiquement la Sologne.

Contre toute attente, même la Fédération nationale des chasseurs ne voit pas cet



engrillagement des forêts d'un bon œil. « On ne peut pas se revendiquer comme les premiers écologistes de France et admettre cette pratique, qui n'est pas éthique et qui est une catastrophe pour la faune sauvage, admet le conseiller politique de la fédération, Thierry Coste. Il faut donner

les moyens aux maires de dire non aux nouveaux projets d'engrillagement. » Le député porteur de la proposition de loi juge de son côté « impératif de légiférer pour faire cesser cette pratique qui défigure le paysage, nuit à la biodiversité et porte atteinte au bien-être animal ».

Biches et chevreuils peuvent se retrouver piégés, certains agoniser, derrière les barbelés installés en bordure des propriétés, comme ici en forêt de Compiègne (Oise).

Comment sais-tu que ton papa ou ta maman t'aiment fort ?